Délibération n°10 du Conseil municipal du 30 juin 2022 - Décision modificative n°1 - Budget annexe énergie Photovoltaïque

N°10

VILLE DE SEVRAN

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 30 JUIN 2022**

Canton de Sevran

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de

Présents

BLANCHET Stéphane YII DIZ Umit MOULINNEUF Serge MERIGUET Dominique BACH RUSSO Safia **BOITTE Gilles** CHANTRELLE Laurent **VELTHUIS Asaïs** BENAMMOUR Mériem CEPRANI Eric **BACON Jean-François KOUYATE** Hawa MEKKI Chérifa

CHERIGUENE Abdelouaheb **CHAUVET Claude** PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 23h37) DA SILVA Elodie WAVELET Manuel (jusqu'à 23h37) **GAUTHIER Raymond**

BASTARAUD Sébastien

CAMARA Mariama LOUJAHDI Brahim MOILIME Hassanata **BAILLON Jean-François BRAIHIM Marwa**

CAMARA N'Na Fanta (jusqu'à 00h05) GEFFROY Philippe (jusqu'à 00h05) HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h05) CORDIN Olivier (jusqu'à 00h05)

SAKI Mireille JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

BERNEX Brigitte donne procuration à JACQUART Ludovic donne procuration à ARAB Dalila donne procuration à ROUSSEL Danièle donne procuration à SELEMANI Ivette donne procuration à PRUNIER Gérald donne procuration a LARDIC Stéphan donne procuration à RATNATHURAI Ziromi donne procuration à AGUIRREBENGOA Carole donne procuration à BOREL YERETAN Stéphanie donne procuration à PERRAN Dominick donne procuration à LIBERT Amaud donne procuration à **ETIENNE** Walnex donne procuration à PEDRAZO Jennifer donne procuration à partir de 23h37 à WAVELET Manuel donne procuration à partir de 23h37 à

BACON Jean-François BLANCHET Stéphane LOUJAHDI Brahim **BAILLON Jean-François** BACON Jean-François MOULINNEUF Serge BENAMMOUR Mériem **BOITTE Gilles GEFFROY Philippe** HAMDAOUI Naïma CAMARA N'Na Fanta **CORDIN Olivier GEFFROY Philippe** CHANTRELLE Laurent **GAUTHIER Raymond**

Excusés et absents

MABCHOUR Najat, GEFFROY Philippe (à 00h05), HAMDAOUI Naïma (à 00h05), CAMARA N'Na Fanta (à 00h05), CORDIN Olivier

M. Jean-François BACON est désigné secrétaire de séance

Matière :

Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Ressources Financières

Objet: Décision modificative n°1 - Budget annexe énergie Photovoltaïque

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment le livre III, titre premier, chapitres 1 et 2 relatifs aux finances communales et en particulier au budget de la commune ;

VU la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n° 2015-991 du 7 août 2015 :

Délibération n°10 du Conseil municipal du 30 juin 2022 - **Décision modificative n°1 - Budget annexe énergie Photovoltaïque**

VU la loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 ;

VU la loi la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

VU l'instruction comptable M14, modifiée ;

VU sa délibération n° 7 du 15 février 2022 portant vote du budget primitif 2022 de l'annexe Énergie Photovoltaïque

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2022,

Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte par

33 voix Unanimité

Présents ou représentés

44 voix

Exprimés

33 voix

Pour

33 voix

Contre

Abstention

NPPV

11 voix

Groupe "Aimer Sevran", Groupe "Vers une nouvelle dynamique", Mme Saki,

M. Jous

ARTICLE 1: **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 portant ajustements des crédits budgétaires 2022 comme suit :

Délibération n°10 du Conseil municipal du 30 juin 2022 - Décision modificative n°1 - Budget annexe énergie Photovoltaïque

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	,00,
912 - DEPENSES DE PERSONNEL	,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	.00	73 - IMPOTS ET TAXES	.00
66 - CHARGES FINANCIERES	,00,	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	41 096,96
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	,00
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	,00
002 - RESULTAT REPORTE	41 096,96	002 - RESULTAT REPORTE	
TOTAL DEPENSES REELLES	41 096,96	TOTAL RECETTES REELLES	41 096,36
023 – virement à la section d'investissement	00, 00,	042 – opérations d'ordre de transferts entre sections	,00,
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	.00
TOTAL DEPENSES	41 096,96	TOTAL RECETTES	41 096,96
ECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	,60	10 -DOTATIONS - Excedent de fonctionnement reporte	,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 096,96	16 - EMPRUNTS	,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	.00		
86 - PARTICIPATIONS	.00		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	,690	001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	41 096,96
TOTAL DEPENSES	41 096,96	TOTAL RECETTES	41 098,96
040 - opérations d'ordre de transferts entre sections	,00	021 - virement de la section de fonctionnement	,00
041 - apéritions patrimoniales		041 opérations patrimoniales	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	.00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	,00,
TOTAL DEPENSES	41 096,96	TOTAL RECETTES	41 056,50
TOTAL GENERAL	82 193,92	TOTAL GENERAL	82 193,92

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou publication.

Ampliation en sera adressée à : - Monsieur le Comptable Public

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été : Reçu en Préfecture le : 0 6 JUL 2022

Affiché le :0 8 JUIL 2022